

3 avril 2019

Le féminisme haïtien : portrait d'un mouvement fort

Jasmine Laroche est conseillère juridique volontaire au sein du projet « Accès à la justice et lutte contre l'impunité en Haïti (AJULIH) ». Ce projet est mené par Avocats sans frontières Canada (ASFC), en partenariat avec la Fondasyon Konesans ak Libète (FOKAL) et l'Office de la protection du citoyen (OPC). Le projet est réalisé avec l'appui du gouvernement du Canada accordé par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC).

En Haïti, le 3 avril marque l'anniversaire d'une grande manifestation pour la démocratie ayant réuni plus de 30 000 femmes en 1986, moins de deux mois après le départ de Jean-Claude Duvalier. À cette date, on souligne annuellement la journée nationale du mouvement des femmes haïtiennes. Pour l'occasion, je souhaite broser un portrait – certes incomplet – de la lutte féministe haïtienne afin d'en montrer la force et la vivacité.

« L'histoire des luttes féministes en Haïti est aussi celle de la lutte pour la démocratie et contre les ingérences étrangères[1] »

Il est difficile d'identifier précisément l'origine des mouvements féministes haïtiens. Certain.es affirment (https://ayibopost.com/lhistoire-du-mouvement-feministe-haitien-premiere-partie/?utm_campaign=shareaholic&utm_medium=whatsapp&utm_source=im) qu'elle remonte aussi loin qu'à l'époque coloniale, se matérialisant alors par la lutte contre l'esclavage. Quoi qu'il en soit, le mouvement prend son essor pendant l'occupation militaire du pays par les États-Unis qui s'étend de 1915 à 1934. En 1926, à la demande de sa section haïtienne, un comité de la *Ligue internationale des femmes pour la paix* enquête sur ladite occupation[2].

En 1934, la *Ligue féminine d'action sociale* (LFAS) est officiellement créée. Les membres de cette organisation[3] ont milité en faveur de l'avancement physique, moral et intellectuel des femmes haïtiennes en les sensibilisant sur leur responsabilité sociale (<https://abernathymagazine.com/a-league-of-their-own/>). Elles réclamaient notamment l'ouverture d'écoles pour filles, un salaire égal pour un travail égal et la reconnaissance de l'égalité civile et politique. Elles mettront sur pied un journal, *La voix des femmes*, afin de propager leurs idées. Ces idées étant jugées subversives par le gouvernement de Sténio Vincent, la LFAS est bannie seulement deux mois après sa création. Le gouvernement subséquent lui permettra de reprendre ses actions en 1941.



Comité de la LFAS
De gauche à droite, 1ère rangée: Olga Gordon, Alice Garoute, Madeleine Sylvain Boucheresu, Mme St. Cyr, Amélie Laroche.
2ème rangée: Fernande Bellegarde, Léonie Madiou, Fernande Watson, Mme Georges Price, Marie Hakim

Source : <https://ayibopost.com/wp-content/uploads/2019/03/Feminisme-1-LSAS.jpg> (<https://ayibopost.com/wp-content/uploads/2019/03/Feminisme-1-LSAS.jpg>)

En 1944, un amendement à la Constitution est adopté à la suite des revendications de la LFAS. Celui-ci permet aux femmes de se porter candidates aux élections législatives et municipales. Le droit de vote leur est toutefois refusé, puisqu' « il ne serait pas sage de conférer actuellement à la femme haïtienne le droit prééminent de suffrage[4] ». Deux ans plus tard, un regroupement de jeunes, les femmes étant au premier plan, se mobilisent pour exiger l'égalité absolue et le suffrage universel (https://ayibopost.com/lhistoire-du-mouvement-feministe-haitien-premiere-partie/?utm_campaign=shareaholic&utm_medium=whatsapp&utm_source=im).

Ce n'est qu'en 1950 que les femmes haïtiennes obtiennent le droit de vote, à l'exception des élections présidentielles. Ce dernier droit leur sera reconnu par la loi du 25 janvier 1957. C'est justement cette même année qu'elles pourront réellement exercer leur droit de vote pour la première fois dans un climat d'instabilité socio-politique – élection qui portera ironiquement François Duvalier au pouvoir. La dictature duvaliériste étouffera cette lutte, les organisations féministes étant violemment ciblées par la répression du régime pendant près de trente ans.

La lutte féministe reprend dès la chute du régime dictatorial en 1986. Plusieurs leaders féministes reviennent de l'étranger et d'autres sont libérées. De nombreuses organisations de défense des droits des femmes sont remises sur pied. Un appel à manifester est lancé par des militantes le 3 avril de la même année. Cette marche réunira plus de 30 000 femmes de tous les horizons[5].



Photo d'une marche en faveur de la dépénalisation de l'avortement. Source : <http://sofahaiti.org/index.html> (<http://sofahaiti.org/index.html>).

À la suite de la première élection de Jean Bertrand Aristide en 1990 et le coup d'État militaire mené par le général Raoul Cédras huit mois plus tard, les abus des droits humains à l'endroit des femmes – en particulier le viol comme arme de répression – augmentent drastiquement. En réaction, les organisations féministes dénoncent ces abus et incitent la communauté internationale à documenter l'utilisation des agressions sexuelles à cette fin, tout en sensibilisant les femmes sur la question.

La fin du régime militaire en 1994 est accompagnée du déploiement d'une force militaire multinationale. Les femmes mobilisent ce nouvel espace afin de réclamer la création du ministère de la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF).

Les décennies suivantes sont le théâtre de plusieurs avancées significatives sous l'impulsion des mouvements de femmes, dont :

- la ratification par l'État haïtien de la Convention *Belem Do Para* (<https://www.cidh.oas.org/basicos/french/m.femme.htm>) (1994) et la participation à la Conférence de Beijing (1995) ;
- l'enquête par la Commission nationale de vérité et de justice (1994-1996) sur les crimes commis contre les femmes pendant le coup d'État militaire mené par le général Cédras ;
- l'organisation du *Tribunal international symbolique contre la violence à l'égard des femmes* (1997) ;
- la concertation du mouvement féministe au sein de la *Coordination nationale de plaidoyer pour les droits des femmes* (CONAP) et la dénonciation (<http://cdeacf.ca/actualite/2003/12/10/coordination-nationale-plaidoyer-pour-droits-femmes-conap>) des violences politiques perpétrées par les *chimères*[6] d'Aristide envers les femmes et le meurtre d'une militante (2003)[7] ;
- l'adoption d'un décret criminalisant le viol (2005) ;
- la loi électorale qui établit un quota minimal de 30 % de présence féminine aux postes électoraux (2006) ;

- la dénonciation par la CONAP des viols perpétrés par des soldats de la *Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti* et obtient la reconnaissance des faits par l'ONU ;
- la mise sur pied, l'initiative de la CONAP, de la *Concertation nationale contre les violences faites aux femmes*[8] (2004) ;
- la participation active de la société civile féministe, entre 2009 et 2016, aux travaux du MCFDF concernant l'avant-projet de loi cadre sur les violences faites aux femmes, qui n'a malheureusement pas été adopté ;
- l'organisation d'un Parlement symbolique (<https://www.entraide.be/Parlement-symbolique-des-femmes>) des femmes par Solidarite Fanm Ayisyèn (SOFA) à l'occasion de la journée internationale de l'alimentation afin de sensibiliser les femmes à la participation à la vie politique (2013) ;
- le développement et la mise en place d'une *Politique d'égalité femmes hommes* (2014-2034) ;
- l'entrée en vigueur de la *Loi sur la paternité, la maternité et la filiation* – qui prévoit notamment l'égalité des filiations et des mesures facilitant la recherche de paternité (2014) ;
- l'adoption du troisième *Plan national de lutte contre les violences envers les femmes* (2017-2027).

Une lutte toujours vivante : l'exemple de SOFA

Le 22 février 1986, quelques semaines seulement après l'abandon officiel du pouvoir par Jean-Claude Duvalier, SOFA est fondée. Plus de trente ans plus tard, cette organisation est toujours pertinente et vivante.

SOFA regroupe des femmes de tous les horizons, dont des agricultrices, des universitaires, des professionnelles et des femmes issues des quartiers populaires, dans sept départements du pays. Sa mission (<http://sofahaiti.org/apropos.html>) est de « lutter pour que les femmes haïtiennes soient affranchies de la subordination, de la domination, de l'exclusion et de l'exploitation ». Pour ce faire, elle offre un accompagnement complet aux femmes victimes de violences par le biais de ses centres d'accueil. Elle mobilise et autonomise aussi les femmes par des outils tels que des moulins à grains, un atelier textile et une ferme-école féministe en construction.

SOFA mène également des activités de plaidoyer afin de dénoncer les problématiques actuelles qui touchent les femmes. Comme conseillère juridique volontaire déployée auprès de cette organisation, j'ai la chance de les assister sur certains pans de ces actions de plaidoyer. Par exemple, je travaille sur la question de la paternité responsable afin de revendiquer que les mesures prévues par la loi de 2014 – notamment en ce qui a trait à la déclaration de la filiation – soient appliquées et mises en œuvre, en plus d'en exiger la bonification en faveur des droits des femmes. Je me penche également sur la question du harcèlement sexuel, qui n'est pas sanctionné par la législation haïtienne, bien qu'il soit un problème prévalent dans plusieurs milieux.



Panel lors de la conférence-débat du 3 avril 2019 aux bureaux de SOFA : « Aksè Fanm nan espas piblik, Dwa pou nou travay sans randevou »

De gauche à droite : Sabine Lamour (coordonnatrice générale), Sharma Aurélien, (responsable des programmes) et Marie Bernardine Jeudi (trésorière générale)

Plusieurs membres fondatrices sont encore actives au sein de l'organisation, dont la docteure Lise-Marie Déjean, première ministre de la Condition féminine, choisie parmi les rangs des militantes féministes en 1994. Il s'agit d'un honneur de côtoyer ces femmes qui ont joué un rôle de premier plan dans les luttes historiques des femmes en Haïti. Dans mon quotidien, j'ai la chance de travailler auprès de femmes haïtiennes fortes qui défendent leurs convictions et qui se battent pour le respect des droits de leurs concitoyennes et l'amélioration de l'état de la société dans son ensemble.

« Lit fanm lan, se lit tout mas pèp la!^[9] »

[1] Denyse Côté, « Anpil Fanm Tonbe, N'ap kontinye vanse : Luttes féministes en Haïti », Revue Possibles, vol. 38, no 1, été 2015 à la p 209.

[2] Côté, *supra* note 1 à la p 210.

[3] Dont les fondatrices Alice Garoute, Madeleine Sylvain-Bouchereau, Fernande Bellegarde, Olga Gordon, Teresa Hudicourt, Marie Covington, Alice Teligny-Mathon, Esther Dartigue, Maud Turian, Georgette Justin : <https://abernathymagazine.com/a-league-of-their-own/> (<https://abernathymagazine.com/a-league-of-their-own/>) et les déléguées des autres villes telles que Colbert Saint-Cyr, Jérôme Adé, Albert Stacco,

[4] Extrait du discours du président Élie Lescot le 19 avril 1944 devant l'Assemblée nationale, afin de justifier la décision de permettre aux femmes d'être candidates sans toutefois leur allouer le droit de vote.

[5] Côté, *supra* note 1 à la p 210.

[6] Les bandes armées en faveurs du président Aristide ayant semé la terreur entre 2001 et 2005 en Haïti.

[7] <http://cdeacf.ca/actualite/2003/12/10/coordination-nationale-plaidoyer-pour-droits-femmes-conap>
(<http://cdeacf.ca/actualite/2003/12/10/coordination-nationale-plaidoyer-pour-droits-femmes-conap>).

[8] Mécanisme de coordination qui réunit des représentantes de l'État, des institutions internationales, des ONG et des associations féministes issues de la société civile : <http://evaw-global-database.unwomen.org/en/countries/americas/haiti/2003/concertation-nationale-contre-la-violence-faite-aux-femmes> (<http://evaw-global-database.unwomen.org/en/countries/americas/haiti/2003/concertation-nationale-contre-la-violence-faite-aux-femmes>).

[9] « La lutte des femmes c'est la lutte de tout le peuple », slogan de SOFA.

© Copyright - Avocats sans frontières Canada

Avocats sans frontières Canada n'est pas affiliée avec Médecins Sans Frontières / Doctors Without Borders.

Site Web réalisé par Coopérative Belvédère communication